

CABINET CHORFI ORGANISE UN CYCLE DE FORMATION CONSACRE AU THEME :

« ASPECTS PRATIQUES DE LA TVA »

Date : A Partir du 02/02 2019 Chaque Samedi Après Midi de 14h30 à 18h30

LIEU : CENTRE DE FORMATION CHORFI MOHAMED

OBJECTIFS DU SEMINAIRE :

- ✚ CONNAITRE LES PRINCIPALES DISPOSITIONS LEGALES EN MATIERE DE TVA
- ✚ MAITRISER LES REGLES GENERALES POUR REMPLIR & CONTROLER LES DECLARATIONS. (TVA MENSUELLE ET TRIMESTRIELLE)
- ✚ COMMENT CONSTITUER ET CONTROLER LE DOSSIER DE DEMANDE D'ACHAT EN EXONERATION DE TVA
- ✚ COMMENT CONSTITUER ET CONTROLER LE DOSSIER DE REMBOURSEMENT DE TVA
- ✚ MAITRISER LA PRATIQUE DE LA LIVRAISON A SOI MEME ET LE PRORATA DE TVA.
- ✚ MAITRISER LE REGIME FISCAL PARTICULIER DE TAXATION DES BIENS D'OCCASION EN MATIERE DE T.V.A
- ✚ MAITRISER LES OPERATIONS IMMOBILIERES EN MATIERE DE TVA (PROMOTION IMMOBILIERE, LOTISSEMENT...)
- ✚ AUTO LIQUIDATION DE LA TVA DES NON RESIDENTS
- ✚ ANALYSE ET AUDIT DES COMPTES DE TVA
- ✚ ETAT DE CONCORDANCE ET DE CONTROLE DES TABLEAUX DE DEDUCTION ET DES ENCAISSEMENTS
- ✚ TABLEAU 12 TVA (ETIC/BILAN)
- ✚ FORMULES DE COHERENCE DECL. TVA ET BILAN/CPC (REGIME ENCAISSEMENT / DEBIT)
- ✚ COMPTABILISATION DE LA TVA
- ✚ SANCTIONS TVA
- ✚ ANTICIPER LES RISQUES DE REDRESSEMENT FISCAL EN MATIERE DE TVA

RESPONSABLE ET CONFERENCIER :



Monsieur **MOHAMED CHORFI** est Expert comptable, Commissaire aux comptes, ex membre de la commission nationale du recours fiscal (CNRF), il a enseigné la comptabilité et la gestion aux inspecteurs des finances à l'école des impôts de Casablanca.

Monsieur **MOHAMED CHORFI** a plus de **40 ans d'expérience** dans les domaines de conseil juridique et fiscal, audit et organisation comptable des entreprises. Il s'est spécialisé en comptabilité et fiscalité immobilière.

Domaines d'expertises :

- Formations et Séminaires

METHODE : Exposés illustrés de cas pratiques avec corrigés.

- ♦ Une attestation de présence est délivrée à la demande du participant.
- ♦ Notre cabinet est éligible aux Contrats Spéciaux de Formation (OFPPT) sous le Numéro 1796335

PUBLIC CONCERNE :

-Experts Comptables, Comptables agréés, Directeurs financiers, Cadres Comptables d'entreprises, chefs Comptables, Professionnels de la comptabilité, collaborateurs de cabinets d'Expertise Comptable, fiscalistes, conseillers fiscaux d'entreprises.